

**ATTESTATION DU CARACTERE EXECUTOIRE DE
L'APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU
PLU DE LA COMMUNE DE MONTCEAUX (commune
comprise dans l'aire d'un SCoT approuvé)**

ATTESTATION

Le Maire certifie que la délibération du 18 décembre 2025 approuvant la modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme a été publiée avec le document approuvé sur le GPU (géoportail de l'urbanisme) en date du 06 mars 2026.

Ladite délibération a été reçue par Madame La Préfète le 23 décembre 2025.

Elle est donc devenue exécutoire à compter du 06 mars 2026.

Le lendemain de la plus tardive des deux dates suivantes :

- ✓ Publication au GPU (géoportail de l'urbanisme) le 06 mars 2026.
- ✓ Réception en Préfecture le 23 décembre 2025.

Le Maire,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

